

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 19/06/2026

*Date d'Affichage : 19/06/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 18

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 Juin 2026 à 20H15, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mme FREY Florence, Mr MAUGENDRE Sébastien, Mme MALLET Françoise

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mme DAGUENET Nadine pouvoir à Mr REVEILLERE Dominique,

Mr DUMEUNIER David pouvoir à Mme Isabelle CORNELOUP,

Mme VILLE-VALLÉE Florence pouvoir à Mr REVEILLERE Dominique,

Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr BRUN Thierry,

Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie, Mr DIARRA Fodié, Mr NAIMI Yacine

Monsieur Claude COLLINEAU a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE
MAIRE**

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire rend compte des attributions exercées par l'exécutif sur délégation de l'organe délibérant :

Le 27 Mai 2026 : 2026-026 Décision de signer un contrat de location et un contrat de maintenance entre la Mairie de Margency et la société ESPACE INFO.COM pour la location d'un copieur RICOH IMC 6 000 avec module de pliage.

Le montant de la location s'élève à 160 € HT mensuel.

Le montant de la maintenance s'élève à 30 € HT par trimestre.

La société s'engage à reprendre l'ancien matériel pour un montant de 2 500 €

La durée du contrat est de 63 mois à compter de la date de réception de l'Équipement

Le 3 juin 2026 : 2026-027 Considérant qu'une erreur matérielle a été effectué sur l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'une maison de santé sur la commune de Margency. La présente décision annule la décision n°2026-012 du 20 février 2026.

Le 3 juin 2026 : 2026-028 Décision de signer un contrat de cession de droits de représentation entre la Mairie de Margency et la société LA FERME DE TILIGOLO pour la représentation de la ferme et ses mini spectacles lors de la fête du village qui se déroulera le 27 juin 2026.

Le montant de la prestation s'élève à 1 635 € HT soit 1 724,92 € TTC

Le 3 juin 2026 : 2026-029 Décision de signer un avenant n°6 au marché n°2023-007 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction de la maison de santé avec la société BONNEVIE, sis 15 avenue Pierre Curie 95400 ARNOUVILLE, titulaire du marché du lot 1.

L'avenant a pour objet :

- Prolongation des installations de chantier d'avril 2025 à mars 2026

La société BONNEVIE, titulaire du marché du lot 1, nous propose d'effectuer les travaux ;

Soit une plus-value d'un montant de 11 405 € HT.

Soit une augmentation de marché pour l'avenant 6 de 0,82 %.

Soit une augmentation pour l'ensemble des avenants de 11,90 %

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : 1 563 001,12 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 1 875 601,34 €

Le 3 juin 2026 : 2026-030 Décision de signer un avenant n°2 au marché n°2023-018 relatif au marché de travaux relatif aux travaux de construction de la maison de santé.

avec la société ABCD TELECOM, sis 2 rue des Armoiries 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, titulaire du marché du lot 12.

L'avenant a pour objet :

- Carottage pour ENEDIS et Orange : 1 400 € HT
- Moins-values diverses sur le chantier : - 36 002,65 € HT
- Alimentation porte de garage : 302,17 € HT
- Travaux pour Orange : 3 415,00 € HT
- TS divers pour éclairage supplémentaire et diffuseurs sonores : 3 226,10 € HT
- Alimentation pompe cuve de rétention + alimentation ballon : 994,62 € HT
- Plus-value pour remplacement disjoncteur géothermie : 650,00 € HT
- Demande complémentaire suite à commission de sécurité : 8 753,70 € HT
- Mise sur disjoncteur de la borne de recharge électrique parking suite demande pompier : 1 850,00 € HT
- Modification des équipements installés : 9 171,25 €

La société ABCD, titulaire du marché concernant le lot 12, nous propose d'effectuer ces modifications.

L'avenant sera donc en moins-value d'un montant de 6 239,81 € HT (- 6239,81 € HT)

Soit pour l'ensemble des avenants une augmentation de 1,94 %

Le nouveau montant du marché sera de :

- Montant HT : 312 020,61 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 374 424,73 €

Le 6 juin 2026 : 2026-031 Décision de signer, pour le marché de Noël, plusieurs contrats de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec **l'Agence événementielle et artistique PLANETE AMBIANCE** sis 126 rue de la Fontaine – 02110 Fontaine Uterte représenté par Monsieur Alexandre MAILLARD et **les artistes suivants** :

- YMB ASSO, représenté par Monsieur YADDADEN Philippe, le 19 décembre 2026,
- MUSIC LIGHT MAGIC, représenté par Monsieur ROSSI Jimmy, le 20 décembre 2026,

Ces spectacles auront lieu les 19 et 20 décembre 2026, à la salle du Rideau Rouge, espace Gilbert BECAUD, 1 avenue du 18 Juin à Margency.

Dit que les montants des prestations seront facturés de la manière suivante :

Pour l'Agence

Le 19 décembre pour un montant de 430 € (quatre cent trente euros) TTC,

Le 20 décembre pour un montant de 350 € (trois cent cinquante euros) TTC,

Pour les Artistes

YMB ASSO pour un montant de 1 180 € (Mille cent quatre vingt euros) TTC,

MUSIC LIGHT MAGIC pour un montant de 1 050 € (Mille

Le 11 juin 2026 : 2026-032 Décision de signer un marché d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et connexes pour la commune de Margency. Considérant l'avis d'appel public à la concurrence du 6 mars 2026 publié sur la plateforme du profil acheteur et sur le PARISIEN publié le 10 mars 2026 sous la référence DEM000006975.

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la tenue et la décision de la Commission MAPA du 27 mai 2026.

Approuve le **marché n°2026-002** relatif au marché d'exploitation des installations de chauffage, d'ECS et connexes pour la commune de Margency passé en application de la procédure adaptée ouverte, Article R2123-1 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans.

Le marché est attribué à la société HYDROMAINTENANCE sis 2 rue Robert Esnault Pelteric 95240 CORMEILLES EN PARISIS. Pour un montant de 32 601,89 € HT par an soit 130 407,56 € HT pour 4 ans.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication en notification.

Fait à Margency, le 26/06/2026

Le Maire,

Thierry BRUN